



Genève, le 30 mai 2024

Communiqué de presse

Le Centre obtient un important rabais sur les abonnements unireso pour les aînés !

Après deux mois de travail parlementaire et de recherche d'un compromis large, Le Centre a obtenu l'extension de l'aide financière en faveur des seniors genevois et des personnes bénéficiaires de prestations AI équivalent à la moitié du prix des abonnements TPG.

A Genève, seul un quart des habitants du canton est titulaire d'un abonnement de transport public (TP) contre près d'un tiers il y a 10 ans. Cette situation a été influencée par la crise du Covid19 qui a éloigné les usagers des transports en commun en faveur de modes de transport individuels comme la voiture ou le vélo. La part des TP n'atteint ainsi que 15% des déplacements des Genevois.

Au vu des statistiques de la mobilité à Genève qui placent les loisirs comme premier motif de déplacement (35%) loin devant le travail (19%), les TP ont une importante marge de progression notamment auprès des seniors qui sont la catégorie de la population qui peine le plus à opter pour ce mode de transport pourtant mieux adapté à leurs motifs de déplacement.

Le Centre a voulu défendre cette mesure, complémentaire à la gratuité pour les jeunes jusqu'à 25 ans, en faveur des retraités et des personnes bénéficiaires AI pour répondre aux besoins d'une partie de la population qui a moins accès à la mobilité individuelle (soit pour causes financières ou de capacités physiques réduites) et d'éviter d'accentuer le phénomène d'isolement social d'une partie de nos aînés.

Au-delà d'une mesure concrète pour améliorer le pouvoir d'achat des retraités, cette subvention, équivalente à la moitié du coût d'achat des abonnements TPG, permet d'atteindre plusieurs objectifs d'intérêt général : elle favorise la réalisation du transfert modal nécessaire pour améliorer la mobilité à Genève et le désengorgement du trafic routier ainsi que permettre aux seniors de maintenir plus facilement un lien social à travers des activités associatives, culturelles et sportives.

Cette aide importante constitue aussi une reconnaissance de leur contribution à la prospérité actuelle du canton de Genève.

Lors des débats au Grand Conseil sur l'extension de la gratuité des TP aux jeunes jusqu'à 25 ans révolus et aux seniors dès 65 ans, un des arguments avancés contre cette mesure reposait sur la jurisprudence du Tribunal fédéral disposant que la gratuité complète des TP n'est pas conforme à l'art. 81a al. 2 de la Constitution suisse qui prévoit que « les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts ».

Afin de permettre un respect de la constitutionnalité des mesures en faveur des jeunes et des aînés en cas de recours devant le TF, Le Centre a négocié un rabais important au lieu d'une

gratuité partielle pour les usagers des TP. Ce compromis trouvé avec le PS, les Verts, LJS, et le MCG traduit la volonté du Centre d'atteindre des solutions applicables, responsables et durables aux défis que rencontrent nos concitoyens.

Contact :

Jacques Blondin, chef de groupe